



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

FORÊTS: SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Résumé

Le présent document décrit les progrès accomplis sur la voie d'une réduction des émissions procédant de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que les investissements consentis dans les projets terrestres d'atténuation, notamment au titre du mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement). On y examine aussi de quelles manières la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts peut contribuer à des résultats positifs multiples – au niveau du climat, des risques sanitaires et des économies locales – et il y est suggéré de réfléchir aux corrélations qu'il serait possible d'exploiter en vue du relèvement après la période de ralentissement économique causée par la pandémie de covid-19, le changement climatique et la déforestation.

Suite que le Comité des forêts est invité à donner

Le Comité souhaitera peut-être inviter les pays à:

- renforcer l'action qu'ils mènent pour exploiter le vaste potentiel d'atténuation inhérent aux forêts en mettant fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, ce qui aura pour conséquence une réduction de leurs émissions, et en optant pour la gestion durable des forêts, leur conservation et la restauration des écosystèmes forestiers, ce qui permettra d'absorber une quantité importante du carbone présent dans l'atmosphère; pour y parvenir, ils pourraient:
 - i) accroître la part des contributions déterminées au niveau national qui est consacrée aux forêts;
 - ii) renforcer les systèmes de gestion des incendies, des organismes nuisibles et des maladies qui favorisent la réduction des risques, l'état de préparation, l'action rapide et sûre et le relèvement;

- iii) accélérer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action REDD+ au niveau national pour maîtriser les facteurs de la déforestation;
- iv) prendre des mesures visant à transformer leur économie et la société et à favoriser l'évolution vers une économie à faible intensité de carbone, notamment en veillant à ce que les mesures de relance qu'ils adoptent pour se remettre de la pandémie de covid-19 conduisent à une décarbonation durable, à une résilience multidimensionnelle ainsi qu'à d'autres avantages.

Le Comité souhaitera peut-être prier la FAO de:

- fournir un appui aux pays dans leur lutte contre les facteurs de la déforestation et ceux de l'expansion des terres agricoles grâce à des solutions fondées sur la nature contre le changement climatique, et les aider à revoir à la hausse leurs contributions déterminées au niveau national;
- renforcer sa collaboration avec le secteur privé et faciliter le dialogue visant à mobiliser des ressources financières en faveur du climat et renforcer le rôle du secteur privé dans le cadre de l'action menée pour maîtriser les facteurs de la déforestation et ceux de la dégradation des forêts tout en contribuant à la création d'emplois, au renforcement de la résilience des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté;
- faire mieux comprendre les répercussions possibles de la déforestation et de la dégradation des forêts sur le risque de propagation des zoonoses pour éclairer les décideurs, de telle sorte que des approches du relèvement mutuellement bénéfiques soient adoptées;
- prêter assistance aux Membres, à leur demande, en cas de situation d'urgence, à la suite d'une épidémie ou aux fins de la mise en place de stratégies de prévention à long terme pour la gestion des incendies et celle des organismes nuisibles et des maladies; renforcer leurs réseaux régionaux et la disponibilité de l'information aux niveaux national et mondial;
- fournir une assistance technique et des données aux fins de la refonte et de la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à mettre un terme à la déforestation tout en «reconstruisant en mieux» au lendemain de la pandémie de covid-19.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

COFO-2020@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Il est admis que les forêts constituent un élément essentiel des solutions à mettre en œuvre contre le changement climatique, comme le souligne l'article 5 de l'Accord de Paris. L'action pour le climat doit s'accélérer sans délai, la traduction concrète d'engagements renforcés devant apparaître dans les contributions déterminées au niveau national telles que révisées. Il faut associer la lutte contre le changement climatique au relèvement après la pandémie de covid-19, étant donné que le réchauffement mondial et l'apparition de nouvelles maladies infectieuses constituent un risque grave pour la santé (celle de la planète comme celle des populations), les économies et la sécurité au niveau mondial.

2. Compte tenu du changement climatique et sur la base du dialogue mené lors du Sommet Action Climat de septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à intensifier les actions visant à inverser la tendance en matière de déforestation, ajoutant qu'il incombait au système des Nations Unies dans son ensemble de prendre des mesures de plus grande portée pour mettre fin à la déforestation. Le Sommet a également été l'occasion d'insuffler une dynamique nouvelle aux solutions fondées sur la nature et d'adopter un Manifeste pour le climat.

3. Compte tenu des répercussions mondiales actuelles de la covid-19, il n'était plus possible de tenir en novembre 2020, dans une optique ambitieuse et inclusive, la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Conférence a donc été reportée et se tiendra à Glasgow, du 1^{er} au 12 novembre 2021. Un plan d'action mondial pour le climat audacieux est en cours d'établissement et la COP26 sera également l'occasion de poursuivre les négociations engagées au sujet des enjeux non réglés lors de la COP25, tenue à Madrid (Espagne), sous la présidence du Chili, du 2 au 13 décembre 2019, s'agissant notamment des mécanismes concernant le marché du carbone (article 6 de l'Accord de Paris) et de la révision du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. L'ordre du jour de la COP25 comprenait plusieurs points consacrés aux forêts, notamment le dialogue de haut niveau sur le thème «Déforestation: inverser la tendance», premier dialogue tenu dans le prolongement de l'appel lancé en faveur d'une action commune du système des Nations Unies – sept chefs d'organismes du système (FAO, Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], CCNUCC, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Fonds pour l'environnement mondial [FEM]) s'étant engagés en faveur de l'objectif commun consistant à aider les pays à réduire la déforestation et à améliorer la gestion des forêts (voir aussi le document publié sous la cote COFO/2020/7.1).

4. Le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion territoriale durable, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres (2019) indique qu'il existe encore un mince espoir de réorienter la trajectoire du développement en contenant le changement climatique dans des limites tolérables¹. Par l'Accord de Paris, les pays se sont engagés à maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Parmi les réponses possibles, diverses solutions fondées sur la nature peuvent aboutir à l'atténuation d'un tiers du changement climatique pour un bon rapport coût-efficacité: elles devront être mises en œuvre d'ici à 2030 pour qu'il soit possible de stabiliser le réchauffement à moins de 2 °C². Parmi elles, la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'une des plus efficaces et des plus prometteuses³.

5. En dépit de signes de progression, ces dernières années, les investissements dans les projets terrestres d'atténuation, notamment aux fins de la mise en œuvre d'initiatives REDD+, ne constituent encore qu'une part minime des ressources financières allouées au climat, estimée à environ 2 pour cent⁴. La mobilisation limitée de fonds provenant de sources publiques et privées s'est soldée par des résultats insuffisants au titre de REDD+. Un programme pilote de versements liés aux résultats obtenus au titre de REDD+ mis en place au sein du Fonds vert pour le climat et financé à hauteur de 500 millions d'USD a pour vocation d'en favoriser la mise en œuvre. Près de 230 millions d'USD ont été alloués à quatre pays pour les récompenser des résultats obtenus. Le Conseil du Fonds examinera le programme pilote dans les mois à venir et déterminera s'il convient d'en poursuivre l'exécution et, si oui, selon quelles modalités.

6. En sa qualité d'entité accréditée, la FAO aide les pays à bénéficier de versements liés aux résultats de la part du Fonds vert pour le climat. En novembre 2019, un projet de 63 millions d'USD a été approuvé pour le Chili et d'autres propositions ont été présentées pour approbation au Fonds en 2020. À sa cent soixante-cinquième session, le Conseil de la FAO a «encouragé la FAO à continuer

¹ GIEC. 2019, Rapport spécial sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion territoriale durable, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres (chapitre 1).

² Griscom B.W. *et al.* 2017. «Natural climate solutions». *Proceedings of the National Academy of Sciences*, octobre 2017, 114 (44) 11645-11650; DOI: 10.1073/pnas.1710465114.

³ Goldstein, A., Turner, W.R., Spawn, S.A. *et al.* «Protecting irrecoverable carbon in Earth's ecosystems». *Nature Climate Change*. 10, 287-295 (2020). <https://doi-org.pbid.unam.mx:2443/10.1038/s41558-020-0738-8>.

⁴ Voir tableau A.2 de *Global Landscape of Climate Finance*, par la Climate Policy Initiative (2019).

d'aider les Membres à protéger, restaurer et gérer durablement les forêts, notamment grâce à la réduction de la déforestation et à l'inversion de la tendance actuelle en la matière, et à obtenir des ressources financières auprès d'instances telles que le Fonds vert pour le climat».

7. Pour remédier au déficit de financement de l'action pour le climat, il sera essentiel de mobiliser des fonds privés. À ce jour, des facteurs comme les risques, le manque d'expérience et de moyens et l'absence de politiques propres à faciliter la mise en œuvre ont eu pour effet de limiter le montant des ressources privées investies dans REDD+ et les projets connexes. Un certain nombre d'initiatives et de processus sont en cours et ont pour objectif l'augmentation du montant des ressources financières provenant du secteur privé, et portent notamment sur les marchés du carbone (article 6 de l'Accord de Paris; régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale) ou visent à réorienter les investissements vers des solutions alternatives à faible intensité de carbone tout au long des filières d'approvisionnement ayant une incidence sur l'utilisation des terres et la déforestation. Toutefois, il faut consentir bien plus d'efforts coordonnés, notamment en utilisant de façon ciblée les fonds publics afin de réduire les risques liés aux financements privés, pour accroître les investissements dans des activités viables menées à l'échelle du paysage et sur le long terme.

8. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de 2020 montre que si la déforestation (c'est-à-dire la transformation des forêts aux fins d'autres utilisations des terres) est en baisse (nous sommes passés de 16 millions d'hectares par an dans les années 1990 à 12 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015, puis à 10 millions d'hectares par an au cours des cinq dernières années), le taux de déforestation n'en demeure pas moins alarmant. Les pertes enregistrées l'ont été pour la plupart en Afrique et en Amérique latine. Au niveau mondial, les taux actuels sont inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés au cours des décennies précédentes, mais ils continuent d'augmenter en Afrique. La croissance des espaces occupés par l'agriculture demeure le principal facteur de déforestation et de fragmentation des forêts, lesquelles vont de pair avec l'appauvrissement de la biodiversité. La déforestation tropicale est imputable à hauteur de 40 pour cent à l'agriculture commerciale à grande échelle, et de 33 pour cent à l'agriculture de subsistance locale. Selon le GIEC, 13 pour cent des émissions de CO² d'origine humaine sont dues à ces pertes de forêts et à la dégradation de tourbières.

9. La pandémie de covid-19 a donné naissance à un certain nombre de risques supplémentaires qui sont susceptibles d'aggraver encore la déforestation, à savoir:

- i) affaiblissement des instances chargées de faire respecter la loi, multiplication des activités illégales menées dans les forêts, déréglementation et assouplissement des lois environnementales;
- ii) migrations provoquées par le confinement, qui se traduisent par des pertes d'emploi et l'intensification de la pression exercée sur les forêts dans la quête de moyens de subsistance;
- iii) perturbations des marchés et des chaînes d'approvisionnement.

10. Les ressources et les capacités dont disposaient les pays pour mettre fin à la déforestation et atteindre les objectifs climatiques étaient déjà insuffisantes avant que se déclenche la pandémie de covid-19 et pourraient être encore réduites. Par conséquent, pour honorer et renforcer les engagements pris en matière de climat et proposer des contributions déterminées au niveau national ambitieuses, les pays doivent prendre en compte le climat dans les mesures d'incitation positive qu'ils adoptent en réponse à la covid-19 pour engager des transformations qui conduisent à une réorientation en profondeur bannissant les modes de développement non viables. Ils doivent s'employer à surveiller la déforestation en vue d'y mettre fin, à mobiliser des investissements dans le développement à faible intensité de carbone, à rediriger les investissements conventionnels vers les systèmes de production et de consommation n'engendrant pas de déforestation et à renforcer la résilience.

11. Outre les pressions accrues qui s'exercent sur les forêts en raison de la covid-19, d'autres formes de menace – telles que les incendies, les infestations d'organismes nuisibles et les flambées de maladies, qui sont toujours plus fréquents et provoquent toujours plus de dommages – continuent de peser sur elles; exacerbées par le changement climatique, elles nécessitent l'attention de la communauté internationale et le renforcement des mesures de prévention. Chaque année, à l'échelle planétaire, 370 millions d'hectares de terres sont la proie des flammes. Selon les estimations de FAOSTAT (7 600 ± 359 millions de tonnes par an d'émissions de gaz à effet de serre), les émissions imputables aux incendies à l'échelle mondiale sont supérieures d'environ 30 pour cent à ce qu'indiquaient les résultats précédemment publiés⁵. Les sécheresses, l'accumulation de combustibles, les conditions météorologiques extrêmes et les autres répercussions du changement climatique font que les conditions sont réunies pour le déclenchement d'incendies et l'aggravation de leur intensité.

12. Les forêts sont soumises à des infestations d'insectes nuisibles et à des flambées de maladies qui sont la cause de dommages économiques et ont des répercussions incommensurables sur l'environnement et les valeurs socioculturelles. On estime que, chaque année, les insectes nuisibles endommagent quelque 35 millions d'hectares de la superficie forestière mondiale⁶. L'expansion du commerce international et les effets du changement climatique augmentent le potentiel de déplacement des espèces invasives vers de nouveaux espaces, sachant que le changement climatique accentue déjà la vulnérabilité des forêts aux infestations de ravageurs.

II. LIENS ENTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LA CRISE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION

13. La pandémie de covid-19 est venue se greffer sur la situation d'urgence résultant du changement climatique. Ces deux crises partagent certaines similitudes profondes. La pandémie et les risques liés au climat sont comparables en ce qu'ils représentent des chocs physiques de portée mondiale qui se traduisent par de multiples répercussions socioéconomiques. En cernant les corrélations entre ces deux phénomènes, on pourra mettre au point des interventions plus synergiques.

14. L'imbrication de la déforestation, du changement climatique et des pandémies apparaît clairement. La conservation et la gestion durable des forêts jouent un rôle essentiel à plusieurs égards: empêcher un changement climatique catastrophique, atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie de covid-19 et réduire le risque de futures flambées de maladies. À l'inverse, la déforestation et la dégradation des forêts aggravent le changement climatique et notre vulnérabilité aux maladies, ce qui rend indispensables des investissements et des mesures visant à faire cesser, puis à inverser, les pertes de forêts dans le cadre d'une réponse intégrée face au changement climatique et à la covid-19.

15. S'agissant des risques de futures flambées de maladies infectieuses, la déforestation et la fragmentation des paysages ont été décrites comme favorisant l'augmentation de la fréquence des contacts entre êtres humains et animaux, lesquels sont susceptibles de faciliter la transmission d'infections zoonotiques (on trouvera plus de détails à ce sujet dans le document publié sous la cote COFO/2020/5).

16. À l'inverse, en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts, on peut obtenir de multiples gains à divers titres – climat, risques sanitaires et économies locales. À court terme, les capacités qu'ont les économies fondées sur la forêt de créer des emplois pourront contribuer au relèvement après la pandémie tout en agissant de manière positive sur l'alimentation, le climat et la sécurité sanitaire. Il est essentiel d'agir promptement pour lutter contre la déforestation, à l'aide

⁵ Paolo Prosperi, *et al.* 2020. New estimates of greenhouse gas emissions from biomass burning and peat fires using MODIS Collection 6 burned areas. *Climatic Change* <https://doi.org/10.1007/s10584-020-02654-0>.

⁶ FAO (2010). Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 – Rapport principal. Étude FAO: Forêt 163. Rome. www.fao.org/docrep/013/i1757/f/i1757f00.htm.

d'ensembles de mesures et d'interventions incitatives, pour empêcher que d'autres chocs ne viennent mettre en péril les économies et les moyens de subsistance en milieu rural.

III. FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE: ACTION À MENER DANS L'OPTIQUE DU RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE APRÈS LA PANDÉMIE

17. En définitive, l'ampleur du contrecoup de la pandémie sur le changement climatique et les forêts sera fonction de la rapidité du relèvement économique et des politiques que les pays mettront en place à cet effet. On estime que les industries forestières contribuent chaque année à hauteur de 450 milliards d'USD aux revenus nationaux (échelle mondiale)⁷ et à hauteur de plus de 250 milliards d'USD à l'économie des pays en développement⁸. On dénombre dans le secteur quelque 13,2 millions d'emplois formels et 41 millions d'emplois informels⁹. Selon des estimations, 2,4 milliards d'individus tirent des avantages directs ou indirects des forêts; l'arrêt de la déforestation pourrait stimuler l'économie mondiale à hauteur d'au moins 4 080 milliards d'USD par an¹⁰; un programme d'incitation visant à protéger et à restaurer la nature après la pandémie pourrait entraîner la création de 395 millions d'emplois au cours des 10 prochaines années¹¹.

18. La pandémie de covid-19 a eu des répercussions socioéconomiques sans précédent à l'échelle mondiale, exacerbant et creusant les inégalités préexistantes et mettant au jour des vulnérabilités qui amplifient ces incidences, mais elle a également eu pour effet de rendre nécessaires des interventions massives à l'échelle planétaire. Un enjeu essentiel consistera à mettre au point un nouveau modèle qui garantisse que les mesures d'incitation à long terme conduisent à une décarbonation durable, à la résilience multidimensionnelle et à d'autres avantages dérivés.

19. À l'heure où les risques associés, pour les entreprises, à la perte de forêts et d'espaces naturels, au changement climatique et à la pandémie deviennent plus apparents, et compte tenu de la réduction du montant des ressources publiques allouées à la réactivation de l'économie, il est aussi primordial que les ensembles de mesures axées sur le relèvement ouvrent la voie à une participation plus importante du secteur privé. Selon certaines estimations, les industries fortement dépendantes de la nature représentent 15 pour cent du PIB mondial, cependant que les industries qui en sont modérément

⁷ ONU. 2013. *Economic Contribution of Forests*. Document d'information. Organisation des Nations Unies, Genève. Disponible à l'adresse suivante:

https://www.un.org/esa/forests/pdf/session_documents/unff10/EcoContrForests.pdf.

⁸ ONU. 2013. *Economic Contribution of Forests*.

⁹ FAO. 2014. *Situation des forêts du monde: Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts*. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i3710f.pdf>.

¹⁰ Changement mondial et complexité écologique. 2015. *Seizing the Global Opportunity*; Initiative TEEB (Économie des écosystèmes et de la biodiversité). 2010. Kumar, P. (dir. pub.). *The Economics of Ecosystems and Biodiversity Ecological and Economic Foundations*; Costanza et al. 2014. «Changes in the global value of ecosystem services». *Global Environmental Change*, 26, 152-158. DOI: 10.1016/j.gloenvcha.2014.04.002; PNUE. 2014. *Building Natural Capital: How REDD+ Can Support a Green Economy*. Rapport du Groupe international d'experts sur les ressources. PNUE, Nairobi. Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.unep.org/resourcepanel/Publications/BuildingNaturalCapitalHowREDD/tabid/132320/Default.aspx>; ces estimations ont été critiquées car elles étaient excessivement simplificatrices compte tenu de la variabilité et des différences d'alignement des avantages en fonction de la zone géographique. Pour une évaluation récente de la valeur des forêts, on se reportera par exemple à: Mullan, K.. 2014. *The Value of Forest Ecosystem Services to Developing Economies*. Center for Global Development, Washington. Disponible à l'adresse suivante: http://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD_Climate_Forest_6_Value_Forest_Ecosystems-Mullan.pdf.

¹¹ Forum économique mondial. *The Future of Nature and Business Policy Companion: Recommendations for policy-makers to reset towards a new nature economy*, juillet 2020. http://www3.weforum.org/docs/WEF_NNER_II_The_Future_of_Business_and_Nature_Policy_Companion_2020.pdf.

dépendantes en génèrent 37 pour cent¹². Les mesures de relèvement de nature incitative devraient conduire le secteur privé à investir davantage dans des options viables à faible intensité de carbone, ce qui contribuerait à l'innovation dans tous les maillons de ses chaînes d'approvisionnement et favoriserait une réorientation de la demande dans une optique plus durable. Les marchés émergents du carbone pourraient également être porteurs d'incitations supplémentaires.

20. Compte tenu de ce qui précède, lorsqu'ils *reconstruiront en mieux* leur société et leur économie après la pandémie tout en respectant l'objectif consistant à limiter le réchauffement à 1,5 °C grâce à des mesures d'atténuation appropriées¹³, les pays devront élaborer des interventions nationales mobilisant des fonds publics et privés en quantité suffisante pour exploiter pleinement le potentiel qu'ont les forêts de contribuer à cette reconstruction. Il faudra pour ce faire tirer parti des sources existantes de financement de la protection des forêts et de la lutte contre le changement climatique, notamment en faisant appel au Fonds vert pour le climat et au FEM, afin d'obtenir de nouveaux investissements. Les pays devraient également envisager d'utiliser tous les leviers disponibles pour permettre le relèvement au moyen de l'intégration des activités menées en faveur du climat et de la forêt dans leurs ensembles de mesures d'incitation financière. Ils pourraient, entre autres:

- i) passer en revue les options possibles pour susciter des investissements supplémentaires dans la résilience des écosystèmes et des sociétés ainsi que dans le relèvement économique en puisant dans les sources de financement existantes de l'action menée au titre des forêts et du climat, comme le système de versements liés aux résultats obtenus dans la mise en œuvre de REDD+, notamment au bénéfice des peuples autochtones et des communautés tributaires des forêts;
- ii) moderniser la gouvernance des forêts en réponse à la crise de la covid-19 en recherchant des solutions novatrices, comme la coopération numérique et l'adoption de technologies numériques;
- iii) utiliser les systèmes de données et d'informations relatives aux forêts pour prendre des décisions favorisant un relèvement plus adapté, qui aille de pair avec la gestion des risques de déforestation;
- iv) relever les défis posés par la pandémie de covid-19 et le confinement pour ce qui est de l'application des lois relatives aux forêts et de la lutte contre les activités, la déforestation et l'appropriation de terres illégales, notamment en renforçant les autorités forestières nationales, ce qui faciliterait l'utilisation à plus grande échelle des technologies numériques, le renforcement des échanges d'informations sur les forêts et la mise en œuvre de REDD+ à l'échelle voulue;
- v) intégrer les risques de déforestation aux approches existantes sur lesquelles reposent les politiques liées à la terre, les mesures d'incitation et les démarches axées sur les marchés dans le cadre d'un changement d'orientation radical.

¹² Forum économique mondial. 2020, *Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy*.

¹³ Convention internationale pour la protection des végétaux, PNUE.